



«La Conservation dans la Justice : Une Approche Fondée Sur les Droits»

Atelier WCC IV Alliances No. 1532

08 OCTOBRE 2008, 09H30 - 11H00

Salle 115

Organisé par le Centre du Droit de l'Environnement de l'UICN (CDE)

Contexte:

Il est reconnu que les droits de l'homme et la protection de l'environnement, notamment la biodiversité et la conservation des ressources naturelles, sont des éléments interdépendants et des résolutions fondamentales de la communauté mondiale. Les liens entre les deux domaines sont pluridimensionnels et réciproques. À partir de ce constat, une approche basée sur les droits (ABD) est motivée par deux raisons principales:

- Premièrement, la reconnaissance que la qualité environnementale est un pré-requis pour jouir de droits juridiques garantis au niveau international et domestique; et
- Deuxièmement, une reconnaissance similaire qui respecte ces droits peut conduire à une meilleure conservation.

La vision de l'UICN est tout simplement un monde qui respecte et conserve la nature.

Le concept de conservation et de justice à travers l'ABD signifie que tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui élaborent ou s'engagent dans des politiques, des projets, des programmes et des activités ayant un impact potentiel sur la conservation de la nature, doivent garantir à tous les individus potentiellement affectés, les droits matériels et procéduraux garantis par le droit national et international.

Une approche de la conservation basée sur le droit, correctement réalisée, devrait favoriser la réalisation d'un environnement écologiquement durable, d'une équité inter et intra générationnelle et le respect de la valeur intrinsèque de la nature. Cet évènement sera l'occasion d'examiner ce qu'est le concept ABD et son application en vue de développer le droit et la politique à l'avenir.

L'atelier WCC IV Alliances «Conservation et Justice: une Approche Basée sur les Droits présente une part importante du courant du Congrès «Environnements Sains, Populations Saines» qui est l'un des trois courants thématiques du thème principal du Congrès «Un Monde Divers et Durable». Organisé par le Centre du Droit de l'Environnement de l'UICN (CDE), il fait partie des 12 différents parcours thématiques du Congrès, tels que le Droit Environnemental et la Gouvernance, la Forêt ou les Droits et la Conservation.

Résultats pratiques de l'évènement:

L'atelier permettra d'examiner ce qu'est le concept ABD en théorie et son application pratique en vue de développer le droit et la politique à l'avenir. Cet évènement vise à informer tous les acteurs intéressés (gouvernements, société civile et secteur privé) sur le concept ABD et sa contribution potentielle dans l'élaboration d'activités qui, si sont incontrôlables peuvent avoir un impact néfaste sur la conservation ainsi que les biens d'existence des populations.

Une approche par étape réfléchie qui a été élaborée auparavant sera présentée et permettra d'expliquer comment mettre en place une conservation selon ABD. Cette approche par étape réfléchie est considérée comme une suggestion - du Centre de Droit Environnemental de l'UICN (CDE) - pour «pratique d'excellence» de la conservation par ABD. Une telle «pratique d'excellence» devrait favoriser et promouvoir la réalisation d'un environnement écologiquement durable, une équité inter et intra générationnelle et le respect de la valeur intrinsèque de la nature.

L'approche par étape réfléchie sera illustrée dans la seconde présentation qui présente les résultats d'une analyse de la mise en place de l'ABD suggérée dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques). Le MDP a été sélectionné comme une des questions essentielles liées au changement climatique et aux droits de l'homme.

L'atelier reflétera également l'approche par étape réfléchie dans le contexte de Réduction d'Émissions liées à la Déforestation et la Dégradation de la Forêt (REDD). Ce sera l'opportunité d'apprendre et de discuter de la nécessité, de l'utilité et l'aspect pratique de l'approche par étape réfléchie pour élaborer les futurs programmes et projets REDD. Le débat REDD au cours de cet atelier permettra

- «D'ajouter» un autre sujet dans lequel le thème transversal sur l'ABD pourra être analysé après le WCC IV; et
- De stimuler un débat innovant et des commentaires plus concrets sur le moyen d'application de l'approche par étape réfléchie comme «filtre de droits» dans les futures activités de conservation.

Plus tard, la phase d'affinement et de test de l'approche par étape réfléchie fait partie des activités prévues par le CED après le WCC IV, pour lequel cet atelier constitue une étape importante.

Nouveaux produits:

La fameuse «approche par étape réfléchie» sur la mise en place du concept ABD dans le cadre de la conservation sera publiée dans une prochaine publication de l'UICN dans une série d'articles de l'UICN sur la Politique Environnementale et le Droit Environnemental. Il est prévu de développer un kit d'outils ABD à partir de cette publication et des commentaires et des idées collectées au cours de cet atelier.

«La Conservation dans la Justice : Une Approche Basée Sur les Droits»

Atelier WCC IV Alliances No. 1532
08 OCTOBRE 2008, 09H30 - 11H00
Salle 115

Organisé par le Centre du Droit de l'Environnement de l'UICN (Environmental Law Centre – ELC)

Objectif de l'évènement : Cet évènement permettra d'examiner la signification du concept de l'Approche Basée Sur les Droits (ABD) et comment il peut être appliqué dans le développement du droit et de la politique à l'avenir, notamment dans le cadre de REDD.

	Sujet	Intervenants
Ouverture	Message de Bienvenue du Président <ul style="list-style-type: none">Présentation du projet ELC «Conservation et Justice : Une Approche Basée sur les Droits»Clarification des liens entre les droits de l'homme et la conservation	Thomas Greiber Centre du Droit de l'Environnement de l'UICN (ELC)
Introduction	Conservation et Justice par une Approche Basée sur les Droits <ul style="list-style-type: none">Mise en place correcte de l'ABD: Présentation d'une approche par étape réfléchieComment l'approche par étape réfléchie se démarque des autres approches?	Dinah Shelton Université George Washington Membre de la Commission du Droit de l'Environnement de l'UICN (Commission on Environmental Law – CEL)
ABD pour le changement climatique	ABD dans le Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto <ul style="list-style-type: none">Clarification des liens entre les droits de l'homme et le changement climatiqueTest de l'approche par étape réfléchie dans le cadre des projets MDP: Comment reflète l'ABD et quelles sont les lacunes restantes?	Marcos Orellana Centre du Droit Environnemental International (Center for International Environmental Law – CIEL) Membre de la Commission du Droit de l'Environnement (CEL)
ADB à REDD	Garantir le Fonctionnement de REDD pour les Populations <ul style="list-style-type: none">Clarification des liens entre les droits de l'homme et REDDQuels enseignements pouvons-nous tirer et quelle sera l'utilité de l'approche par étape réfléchie?	David Huberman Économie et Environnement de l'UICN

Réflexions	<p>Défis pour Appliquer l'Approche par Étape Réfléchie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les aspects qui pourraient fonctionner et les problèmes potentiels? • Opportunités de tester l'approche par étape réfléchie dans le cadre des activités de l'UICN sur la forêt en général et notamment dans le cadre de REDD 	<p>Bob Fisher Université de Sydney</p> <p>Membre de la Commission des Politiques Environnementale, Économique et Sociale (CPEES) de l'UICN</p>
Intervention de la salle	<p>Débat Ouvert Sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche par étape réfléchie • Son application dans le cadre de REDD • La résolution des questions qui demeurent afin de tester l'approche par étape pour les activités futures de l'UICN 	<p>Présentateur: Victor Ricco Coordinateur Général pour les Affaires Internationales de l'Environnement dans le Secrétariat de l'Environnement et du Développement Durable, Argentine</p> <p>Membre de la Commission du Droit de l'Environnement (CEL)</p>
Clôture	Conclusion par le Président et le Présentateur	

Orateurs et Participants

- Thomas Greiber
Centre du Droit de l'Environnement de l'UICN (ELC)
- Dinah Shelton
Université George Washington; Membre de la Commission du Droit de l'Environnement de l'UICN (Commission on Environmental Law – CEL)
- Marcos Orellana
Centre du Droit Environnemental International (Center for International Environmental Law – CIEL); Membre de la Commission du Droit de l'Environnement de l'UICN (CEL)
- David Huberman
Économie et Environnement de l'IUCN
- Bob Fisher
Université de Sydney; Membre de la Commission des Politiques Environnementale, Économique et Sociale (CPEES) de l'UICN
- Victor Ricco
Coordinateur Général pour les Affaires Internationales de l'Environnement dans le Secrétariat de l'Environnement et du Développement Durable, Argentine; Membre de la Commission du Droit de l'Environnement de l'UICN (CEL)